



**RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS
CHAMPIONNAT DU GARD
SÉNIORS FÉMININS**

**SAISON
2024-2025**

ARTICLES

**PRÉ – RÉGIONALE FÉMININES
PRF**

1 – Composition

Le championnat est composé de toutes les équipes engagées dans un maximum de 12.

2 – Engagements

La date limite pour les engagements des équipes est le vendredi 13 septembre 2024

3 – Associations sportives qualifiées

1 – Les équipes descendant du championnat RF2
2 – Les équipes maintenues en Pré – Régionale
3 – Les équipes créées

4 – Mutualisation possible entre associations

Union Sénior : INTERDIT

Inter – équipe : Autorisé

Entente : Autorisé

5 – Type de licences autorisées

Nombre de joueurs autorisés		5 minimum / 12 maximum			
Type de licences autorisées : (Nombre maximum)		Licence 1C, 2C ou 0CT ou 0CAST ou 1 CAST ou 2CAST (hors CTC), 1CASTCTC ou 2CASTCTC		3 (4 si création d'une première équipe séniors de l'association sportive)	
		Licence ASP		0	
		Licence 0C		Sans limite	
		Licence 0C, 1C, 2C		5 minimum du club porteur dans le cadre d'une IE)	
Couleurs de licences autorisées (Nombre maximum)		Blanc	Sans limite		
		Vert	Sans limite		
		Jaune	5	4	3
		Orange	0	1	2
		Rouge	0	0	0

6 – Qualification

1 – Séniors F ; U21F ; U20F ; U19F
2 – U18F et U17F possible avec un surclassement (certificat médical du médecin de famille)
3 – U16F possible avec un surclassement (certificat médical d'un médecin agréé)

7 – Ballon

Taille 6

8 – Ligne à 3 points

Ligne à 3 points à 6,75 m

9 – Temps de jeu

4 périodes de 10 minutes décomptées
2 temps morts en 1^{ère} mi – temps / 3 temps morts en 2^{ème} mi – temps
Intervalles de 2 minutes entre chaque quart temps
Mi – temps : 10 minutes

10 – Prolongations	En cas d'égalité, prolongation de 5 minutes, autant de fois que nécessaire.
11 – Horaires des rencontres	L'heure officielle des rencontres est le dimanche à 10h, 11h en cas de rencontres doubles (PRM ou DM2), 13h en cas de rencontres triples (PRM et DM2)
12 – Système de l'épreuve	Les associations sportives disputent des rencontres aller – retour. L'équipe classée 1 ^{ère} sera déclarée championne du Gard Le classement final servira pour déterminer les montées en division supérieure
13 – Montée en division supérieure	L'équipe classée 1 ^{ère} accède en RF2 L'ordre de repêchage pour les éventuelles montées supplémentaires se fera dans l'ordre du classement final.
14 – Descente en division inférieure	Pas de division inférieure donc pas de descente.
15 – Descente supplémentaire	Pas de division inférieure donc pas de descente.
16 – Logiciel e-marque	Le logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM et le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.
17 – Fond Financier Départemental (FFD)	Le championnat PRF est arbitré officiellement. Se reporter au RSP « FFD » de la saison en cours
18 – Cas particulier	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours de saison ou à la fin de saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le Bureau Départemental.